

Compte rendu du conseil d'école du 3^{ème} trimestre à Aurice
Jeudi 24 juin 2021
RPI ADOUR MARSAN

Présents :

- *Représentants des municipalités :*

Aurice : M. Sourrouille

Cauna : M. Cardonne

Lamothe : Mme Dubourg

Le Leuy : Mme Ducrocq

- *Représentants TAP:*

Pour Cauna / Aurice : Christophe Sourrouille

- *Représentants des parents d'élèves :*

Aurice : Magalie BACHE

Cauna : Anne TOUATI

Lamothe : Cindy GERNEZ

Le Leuy : Magali CASTAY

- *Enseignants :*

Mmes Dupau, Ducournau, Gamichon et Larrat

M. Commenay

- *Services civiques :*

Maeva Gueydon (Aurice)

- *ATSEM :*

Valérie Limour (Cauna)

- *AESH :*

Anne-Cécile Camp (Le Leuy et Aurice)

- *DDEN :*

M. Gilbert Lafitte

Excusés :

Mme. Dumon Da Ros (IEN), M. Frédéric Lafitte (maire d'Aurice), M. Cherrière (responsable du service TAP pour Lamothe et Le Leuy), M. Darraillan (service civique à Le Leuy), M. Crabos (enseignant), Mme Juzan (ATSEM Lamothe), Mme Etchegaray (RPE Cauna), Mme Soupet (RPE Aurice)

Ordre du jour :

- 1) Rentrée de septembre 2021 : effectifs
- 2) Rentrée de septembre 2021 : fonctionnement des écoles en 4 jours
- 3) Travaux et équipements dans les écoles
- 4) Financement des projets 2020-2021 et perspectives 2021-2022
- 5) Questions des parents d'élèves

M. Gilbert Lafitte annonce en préambule qu'il s'agit de son dernier conseil d'école. Il souhaite souligner la bonne entente dans ce RPI entre tous les membres de la communauté éducative depuis qu'il œuvre en tant que DDEN.

1) Rentrée de septembre 2021 : effectifs

L'effectif prévisionnel est de 138 élèves à la rentrée de septembre 2021 selon la répartition suivante :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
17	11	13	21	12	23	21	20
138 élèves							

L'effectif reste stable par rapport à l'année 2020-2021. En revanche, pour la deuxième année consécutive, il est à noter un nombre conséquent de départs et d'arrivées.

Cette « volatilité » des effectifs rend le travail de projection des futures classes extrêmement délicat : à effectif global stable, des baisses importantes dans certains niveaux associées à des augmentations importantes dans d'autres niveaux nécessitent de s'adapter.

Aussi, la projection qui est présentée en conseil d'école représente une adaptation des effectifs en date du 24 juin 2021. Des arrivées pourraient remettre en cause cette projection.

Entre autres contraintes, nous devons respecter le seuil de 24 élèves maximum en GS, CP et CE1.

Nous tenons donc à insister sur le fait que la projection présentée est susceptible d'évoluer jusqu'à la rentrée :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Coralie Dupau (Cauna) PS 17	17							
Virginie Gamichon (Lamothe) MS/GS 24		11	13					
Isabelle Larrat (Le Leuy) CP 21				21				
Jennifer Ducournau (Cauna) CE1/CE2 24					12	12		
Stéphane Crabos (Aurice) CE2/CM1 26						11	15	
? (Aurice) CM1/CM2 26							6	20
138 élèves	17	11	13	21	12	23	21	20

Rentrée échelonnée des PS : Mme Dupau précise que les 4 TPS de cette année feront la rentrée normale, puis le jeudi 7 en plus des 4, et le vendredi les 6 autres en plus des 4.

Il y a 1 demande d'inscription de TPS en janvier.

Effectif parmi l'équipe enseignante : l'équipe reste stable, à l'exception de M. Commenay qui occupera à la rentrée le poste de directeur de l'école de Saint Sever. Un enseignant va être nommé à l'école d'Aurice avant les vacances.

M. Crabos est arrêté jusqu'à la fin de l'année pour des raisons de santé. Il reviendra peut-être à la rentrée de septembre, mais il n'y a pas de certitude à l'heure actuelle.

Services civiques :

Alexandra Lascaux a déjà terminé sa mission de service : son contrat courait jusqu'au 21 juin.

Le contrat de Lucas Daraillan prendra fin le 4 juillet.

Maeva Gueydon terminera le 6 juillet, et elle rejoindra l'Education Nationale, ayant été reçue au CRPE. Elle aura donc une classe l'an prochain.

Les enseignants remercient les jeunes en service civique pour leur engagement auprès des enfants, et leur intégration sans faille dans l'équipe.

Monsieur Sourrouille interroge l'équipe enseignante sur la dissymétrie de la répartition (52 enfants à Aurice sur les 139 du RPI), avec notamment 3 enfants bénéficiant d'un PPS dans la classe de M. Crabos qui peut-être ne reviendra pas à la rentrée.

Les enseignants en poste l'année prochaine justifient la répartition en expliquant qu'il s'agit du choix de l'équipe voté en conseil des maîtres, et que la solution alternative qui aurait permis d'alléger la classe de M. Crabos serait une classe de PS-MS à 28 élèves, mais qu'elle n'a pas été retenue.

2) Rentrée de septembre 2021 : fonctionnement des écoles en 4 jours

- Arrêt des TAP

M. Chèrière, pour Lamothe et Le Leuy, précise que « *ce troisième trimestre s'est déroulé dans de bonnes conditions pour les TAP sur l'école de Le Leuy, après la classe et sur l'école de Lamothe lors de la pause méridienne (locaux, organisation, participation et comportement des enfants, investissement des intervenants). Les enfants et les animateurs ont beaucoup appréciés cette relation de proximité qu'ils ont pu avoir sur ces deux écoles.*

Le passage, l'année scolaire prochaine, à la semaine de 4 jours pour presque l'ensemble des écoles du territoire aura pour conséquence de remettre la compétence organisationnelle des TAP aux communes. »

M. Sourrouille dresse le bilan pour Cauna et Aurice :

Les conditions sanitaires ont nécessité des adaptations des activités tout au long de l'année. L'efficacité du fonctionnement n'est plus à démontrer, c'est un système qui « tourne bien », avec cette année l'ajout de la « brigade à roulettes ». Monsieur Sourrouille se montre très satisfait de l'engagement de tous, depuis le début des TAP.

- Horaires des écoles :

le passage à 4 jours (Lundi – mardi – jeudi – vendredi) rallonge la journée de classe de 45 minutes, et supprime le créneau des TAP.

Cauna (élémentaire)

Matin	Après-midi
9h15 – 12h15	13h45 – 16h45

Lamothe

Matin	Après-midi
9h15 – 12h15	13h40 – 16h40

Le Leuy

Matin	Après-midi
9h – 12h15	13h45 – 16h30

Aurice

Matin	Après-midi
8h45 – 12h	13h30 – 16h15

M. Cardonne répond favorablement à la demande d'horaires de fin de matinée décalés pour les classes de Cauna, afin de pouvoir effectuer 2 services de cantine. Ces horaires seront déterminés en réunion avec les maîtresses.

Les municipalités de Cauna et Lamothe annoncent qu'elles avanceront l'heure d'ouverture des garderies à 7h15. Les mairies de Le Leuy et Aurice évoqueront la question en conseil municipal afin de savoir si les horaires pourront être harmonisés dans toutes les écoles du RPI.

Perspectives 2021-2022 :

A l'heure actuelle, nous ne savons pas ce que les conditions sanitaires imposeront comme contraintes, ni en ce qui concerne le port du masque, ni en ce qui concerne l'autorisation de brassage.

3) Travaux et équipements dans les écoles

Travaux effectués et mobilier dans les écoles en 2020-2021 :

Les enseignants remercient le SIVU et les mairies pour les travaux effectués et les équipements affectés :

⇒ Aurice :

- achat de chaises pour les élèves
- renouvellement de l'ordinateur de direction
- fabrication et installation d'une bibliothèque de cour.

⇒ Lamothe :

- Achat d'une imprimante couleur. La problématique du coût des consommables est toutefois apparue, et le besoin d'une photocopieuse (et non pas d'une imprimante) est relevé. Mme Dubourg précise que l'imprimante est une solution transitoire : l'école récupèrera la photocopieuse de la mairie quand celle-ci sera renouvelée.

⇒ Le Leuy :

- Achat d'un tabouret

⇒ Cauna :

- dotation d'un fauteuil (de directeur) à roulettes

Les demandes de dotation en matériel pour l'année 2021-2022 comportent pour l'instant :

- Des draps pour la sieste (Cauna)
- Une photocopieuse à Lamothe

Les écoles du RPI ont bénéficié en outre de diverses dotations :

- ➔ plan bibliothèque école : dotation de 1500€ pour s'équiper en livres de bibliothèque (Le Leuy et Aurice). Les livres sont arrivés.
- ➔ Don d'un livre offert dans le cadre d'un partenariat avec le conseil départemental et *Lire sur la vague*, pour les 6 ans des enfants à Le Leuy
- ➔ Dotation des *Fables de La Fontaine* pour les CM2
- ➔ Socle numérique dans les écoles : dotations en matériel informatique (tablettes Ipad) en 2021-2022 pour l'école d'Aurice. Ce projet est financé par le SIVU à hauteur de 30%, le restant étant une subvention d'état.

Afin de poursuivre l'équipement informatique et numérique du RPI, les enseignants questionnent les maires sur la possibilité de financement de robots programmables dans un avenir proche. Les élus demandent un projet chiffré afin de l'étudier.

4) Financement des projets 2020-2021 et perspectives 2021-2022

Bilan des projets 2020-2021

- USEP

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
15 juin (activités athlétiques) à Saint Sever, 18 juin (Petit Tour pour les GS) à Dax	Les rencontres USEP de secteur ont été annulées Rencontre départementale : Petit Tour à vélo Bougue – Villeneuve aller / retour : fait en CE1/CE2 le 18 juin, prévu pour les CP/CE1 le 28 juin	sortie golf à Eugénie le 17 mai (CM1-CM2) Sortie jeux athlétiques et collectifs à Saint Sever le 21 mai (CM1/CM2) Journée pétanque à Aurice le 18 juin (les 2 classes d'Aurice)

Les transports rencontres USEP sont financées par l'USEP : une cotisation est payée en début d'année.

- Cycle 1 :

Sortie à Cassen le 25 juin (environnement : nos amis les arbres)
Ateliers et rallye photo par ½ journée

- Cycle 2 :

Sortie à la cité de l'espace le 4 juin pour les élèves de Mme Ducournau.
La journée a été intense, entre les horaires stricts des ateliers et les longs temps de transport.
C'était pédagogiquement très intéressant, car la sortie représentait la finalité d'une unité apprentissage
Les enfants ont beaucoup apprécié les activités, en particulier les animations 3D.

Classe piscine à Hagetmau : du 14 au 18 juin pour la classe de Mme Larrat.
Obtention du certificat d'aisance aquatique pour 16 élèves sur 21

- Journée intercycles :

Marche à Lamothe : le 1^{er} juillet - départ de Cauna vers 10h30 ; repas sur place ; retour vers 15h

- Activités financées par l'APE :

L'APE d'Aurice finance un spectacle de contes le 2 juillet dans chacune des écoles.
L'APE RPI offre aux enfants un bon d'achat dans une librairie.

Le SIVU, en étroite collaboration avec l'équipe enseignante a revu ses critères d'aide aux financements des sorties avec nuitées à compter de l'année 2021-2022 :

- Chaque classe qui planifie une classe découverte se verra attribuer une aide de 40 € par enfant
- L'aide sera globalisée à l'échelle du RPI
- Cette aide globale sera ajustée à chaque projet : les enseignants devront déterminer l'affectation de cet argent en fonction du coût de leur projet.

Ainsi, 2 classes de 25 enfants partent en classe découverte. $25 \times 40 = 1000$ € par classe. L'aide pour les 2 classes sera de 2000€. Le projet de la classe A est plus cher que celui de la classe B. Les enseignants peuvent choisir d'attribuer 1200€ à la classe A et 800 € à la classe B.

L'équipe enseignante émet le souhait, au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire prochaine, d'organiser un groupe de travail avec le SIVU et les APE dans le but de continuer à réfléchir sur les attributions des aides pour les sorties avec nuitées, et d'harmoniser les politiques d'aides des différents partenaires de l'école. Ce dossier pourra être piloté par l'enseignant coordonnateur du RPI à la prochaine rentrée.

5) Questions des parents d'élèves

➔ *Est-ce que les CE2 qui habitent à Aurice peuvent être prioritaires pour être scolarisés à Aurice ?*

Le principe d'un RPI est que les classes sont constituées d'enfants de chacune des communes. La répartition des enfants dans chaque classe se fait par les enseignants, en premier lieu en fonction de critères pédagogiques (mixité, autonomie des enfants, associations favorables...).

Dans une situation « normale », c'est-à-dire quand le brassage d'enfants de classes différentes est autorisé, les parents laissent leur enfant à la garderie de leur commune de résidence, et ceux-ci sont acheminés dans leur école grâce aux transports scolaires. Le critère de résidence n'est donc pas prioritaire.

→ *A la rentrée de septembre, le RPI va passer à 4 jours d'école par semaine, donc pas d'école le Mercredi. Est-ce qu'une solution sera proposée aux parents travaillant et ne pouvant pas garder leurs enfants le mercredi ?*

Une information est passée auprès des familles concernant les centres de loisirs de Meilhan, Saint Perdon et Saint Sever.

→ *Les enfants de toutes les écoles peuvent prendre le bus matin et soir ensemble mais ne peuvent pas être dans la garderie de leur village. Quel est l'intérêt de cette décision ?*

Les élus précisent qu'il existe une obligation de transport pour pallier au fait que tout le monde n'amène pas son enfant à la garderie de sa classe de scolarisation. Il n'y a pas de solution idéale, et celle mise en œuvre concerne peu d'enfants au demeurant.

→ *Est-il possible de simplifier les questionnaires d'information de la rentrée car tous les parents donnent les mêmes éléments à l'école, à la garderie, aux cantines, aux TAP (avant), aux APE... N'est-il pas possible de conserver un seul document (sur lequel sera précisé qu'il sera utile à tous) qui sera transmis à tous ceux qui en ont besoin ?*

Une réflexion va être engagée, mais certains formulaires existeront quoiqu'il arrive.

→ *Y aura-t-il une réouverture normale des garderies ?*

Cette décision ne peut pas être prise à l'échelle de la commune, ni même à celle du RPI. Il faut attendre le protocole sanitaire de la rentrée qui définira les futures contraintes à mettre en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école se termine à 19h53

La coordination du RPI sera assurée par Mme Ducournau l'an prochain.